

### Actions prioritaires - Municipalité, MRC, gouvernement

Ordre de priorité	Référence au plan directeur	Actions	Acteurs	Échéancier
	1.1.10	Diffuser le Carnet de santé du lac, ainsi que les résultats des différents protocoles du RSVL et des autres analyses effectuées, si possible sur le Web (site de l'association du lac ou de la municipalité).	Municipalité, Association du lac	
	1.1.11	Faire analyser l'eau du lac utilisée à des fins de baignade.	Municipalité	
	1.1.16	Poursuivre la surveillance et les analyses d'eau de la rivière Pashby afin d'identifier, s'il y a lieu, les sources de contamination.	Municipalité, Association du lac	
	2.1.8	Instaurer une réglementation qui limite le déboisement du terrain pour une nouvelle construction.	Municipalité, MRC	
	2.1.9	Sensibiliser les résidents du bassin versant et les entrepreneurs à l'importance de conserver le maximum de végétation sur les terrains.	Municipalité, Association du lac, CRE Laurentides, Organisme de bassin versant	
	2.2.1	Identifier et caractériser les foyers d'érosion dans le bassin versant.	Municipalité, Association du lac, Citoyens, Commerces et entreprises	
	2.2.22	Apporter les correctifs nécessaires pour éliminer les foyers d'érosion.	Municipalité, Gouvernement provincial	
	2.3.3	S'assurer du remplacement des installations septiques déficientes.	Municipalité, Citoyens, Gouvernement provincial, Commerces et entreprises	

### Actions de priorité secondaire - Municipalité, MRC, gouvernement

Ordre de priorité	Référence au plan directeur	Actions	Acteurs	Échéancier
	1.2.6	Effectuer l'inventaire et la caractérisation des milieux humides présents sur le territoire.	Municipalité, MRC, Organisme de bassin versant	
	1.2.9	Prendre en considération la présence de frayères de poissons et/ou d'une ressource halieutique dans toute décision pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau du lac.	Municipalité	
	1.3.4	Transmettre l'information aux riverains sur la procédure à suivre lors du signalement de fleurs d'eau de cyanobactéries.	Municipalité, CRE Laurentides, Gouvernement provincial	
	2.2.3	Sensibiliser les citoyens, entrepreneurs et employés du service des travaux publics sur les problématiques de l'érosion et de l'imperméabilisation du sol, et les informer sur les mesures de contrôle de l'érosion.	Municipalité, MRC, Organisme de bassin versant, CRE Laurentides	
	2.2.3	Sensibiliser les citoyens, entrepreneurs et employés du service des travaux publics sur les problématiques de l'érosion et de l'imperméabilisation du sol, et les informer sur les mesures de contrôle de l'érosion.	Municipalité, MRC, Organisme de bassin versant, CRE Laurentides	
	2.2.4	Revégétaliser les fossés et appliquer des techniques pour une gestion écologique de ceux-ci.	Municipalité, Gouvernement provincial	
	2.2.5	Vérifier l'état des ponceaux publics afin d'assurer un ruissellement adéquat des eaux.	Municipalité, Gouvernement provincial	
	2.2.6	Produire un document d'information (cartable, reliure de fiches techniques, etc.) sur les mesures appropriées de contrôle de l'érosion destiné aux employés du service des travaux publics et des entrepreneurs.	MRC, Organisme de bassin versant	
	2.2.9	Instaurer dans la réglementation des mesures de contrôle de l'érosion, pour les travaux qui impliquent un remaniement du sol. Adopter des mesures de contrôle des eaux de ruissellement.	Municipalité, MRC	
	2.2.10	Aider les entrepreneurs et les citoyens à identifier les mesures appropriées de contrôle de l'érosion au moment de leur délivrer leur permis de construction.	Municipalité	
	2.2.17	Mettre en oeuvre de meilleures pratiques de gestion des sels de voirie afin de protéger l'environnement de l'effet néfaste de leur épandage.	Municipalité, Gouvernement provincial	
	2.3.9	Établir une collaboration avec le MDDEFP afin de veiller à ce que les installations sanitaires des commerces et institutions soient en bon état de fonctionnement.	Municipalité, Association du lac	

	2.3.11	Envisager des solutions pour les petits terrains des zones densément peuplées en vue du remplacement éventuel des installations vieillissantes.	Municipalité, Gouvernement provincial	
	2.4.2	Informar les citoyens, les commerces et entreprises de la réglementation en vigueur concernant les pesticides et/ou les fertilisants.	Municipalité, Gouvernement provincial, CRE Laurentides	
	2.4.3	Produire un document de sensibilisation sur les effets des pesticides et des fertilisants sur la santé des lacs.	Municipalité, Gouvernement provincial, CRE Laurentides	
	2.4.4	Appliquer le règlement régissant l'utilisation de fertilisants et de pesticides sur le territoire de Saint-Hippolyte (#905-03).	Municipalité	
	3.2.1	Sensibiliser l'ensemble des citoyens aux bonnes pratiques nautiques à adopter sur un plan d'eau.	CRE Laurentides, Gouvernement fédéral, Municipalité, Association du lac	
	3.2.8	S'assurer que la réglementation fédérale en vigueur sur les Restrictions à la conduite de bâtiments, ainsi que les codes d'éthique s'il y a lieu, sont respectés aux différents lacs.	Gouvernement provincial (fédéral?), Municipalité	
	3.2.13	Réaliser un inventaire des accès partagés au lac.	Municipalité, Association du lac	